



Direction Générale des Services
Dossier suivi par : Fabien TRINCI
Mail : dgs@peypin.fr

Peypin, le 16 mars 2026

Le Maire

À

**Mesdames et Messieurs
Les membres du conseil municipal**

Objet : Convocation du conseil municipal.

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil municipal, qui se tiendra le :

Le samedi 21 mars 2026 à 11 heures

Hôtel de ville, salle du conseil
Avenue de la République – 13 124 PEYPIN

Je vous rappelle qu'en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du CGCT modifiés par l'article 142 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 et par l'article 9 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, cette convocation est envoyée sous forme électronique, accompagnée d'une note de synthèse sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Les éventuelles pièces annexes trop volumineuses pour y être jointes sont à votre disposition en Mairie, auprès du Directeur Général des Services.

Je vous indique enfin, qu'en cas d'empêchement, vous pouvez donner un pouvoir écrit à l'un de vos collègues, conformément à l'article L. 2121-20 du CGCT.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Frédéric GIBELOT



ORDRE DU JOUR - CONSEIL MUNICIPAL DU 21/03/2026.

Convocation a été adressée à chacun des conseillers municipaux, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

- 1-** Election du Maire.
- 2-** Création de 8 postes d'adjoint(e)s au Maire.
- 3-** Election des adjoint(e)s.
- 4-** Lecture de la charte de l'élu local.

